

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2019

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, l'ensemble des documents budgétaires seront disponibles sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

I. Le cadre réglementaire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année n+1, il établit **le compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget principal des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. En vertu de l'article L 1612-2 du CGCT, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit **un compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la même séance permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux documents.

II. Rappel du contexte

Le budget 2019 a été voté par le conseil municipal en séance du 9 avril 2019. Il a été établi sur les bases suivantes :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt aux projets structurants,
- maintenir le même niveau de fiscalité locale,
- mobiliser, chaque fois que possible, des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Quatre décisions modificatives ont été votées en cours d'exercice budgétaire :

- Décision modificative n°1 votée en séance du 18 juin 2019 : virement de crédits en dépenses - section d'investissement de 39 400 €.
- Décision modificative n°2 votée en séance du 24 septembre 2019 : augmentation de crédits en dépenses et en recettes - section de fonctionnement de 149 252 € et section d'investissement de 116 052 €.
- Décision modificative n°3 votée en séance du 15 octobre 2019 : augmentation de crédits en dépenses et en recettes - section d'investissement de 10 000 €.
- Décision modificative n°4 votée en séance du 3 décembre 2019 : virement de crédits en dépenses - section d'investissement de 15 900 € / diminution de crédits en dépenses et en recettes - section d'investissement de 25 000 € / virement de crédits en dépenses - section de fonctionnement de 25 000 €.

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer la gestion des affaires courantes.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

	BUDGET + DM 2019	REALISÉ 2019	RAPPEL 2018	ECART 2018/2019	
011 Charges à caractère général	615 870,00 €	564 961,12 €	570 748,53 €	-5 787,41 €	-1,01%
012 Charges de personnel	1 305 470,00 €	1 304 463,35 €	1 296 114,65 €	8 348,70 €	0,64%
14 Atténuations de produits	200,00 €	200,00 €			
23 Virement section investissement	239 774,36 €	0,00 €			
65 Charges de gestion courante	212 934,00 €	189 736,34 €	192 834,13 €	-3 097,79 €	-1,61%
66 Charges financières	48 251,00 €	48 250,19 €	51 156,57 €	-2 906,38 €	-5,68%
67 Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	0,01 €	-0,01 €	
TOTAL	2 426 499,36 €	2 107 611,00 €	2 110 853,89 €	-3 442,89 €	

⇒ **Le chapitre 011 - charges à caractère général** sont relativement stables comptabilisant une légère baisse de l'ordre de 1%.

Des dépenses maîtrisées. Parmi les plus significatives :

- Eau et assainissement : la mise en place de la télé relève en 2018 avait généré des régularisations au niveau de certains compteurs. La facturation des services eau et assainissement est revenue à un niveau normal en 2019.
- Entretien des terrains du stade Raymond BATTUT en régie : produits de traitement : 8 207€ (contre 17 228 € en 2018) – pas d'intervention d'entreprise extérieure en 2019.
- Réceptions : - 2 825 € Dépenses liées aux diverses manifestations municipales et animations culturelles.
- Annonces et insertions : - 1 372 € - Mutualisation avec l'Agglo des frais de publicité dans le cadre de la passation de marchés publics.

Les principaux postes en augmentation :

- Locations mobilières : contrat de location du dispositif de vidéoprotection effectif depuis le mois de juillet 2019 (6 789€).
- Matériel roulant : + 5 260 € / flotte de véhicules vieillissante : grosse réparation sur épareuse, révision de la balayeuse ...
- Maintenance : contrat de maintenance du dispositif de vidéoprotection effectif depuis le mois de juillet 2019 (1 697 €) + contrat de maintenance de l'ascenseur de l'hôtel de ville (1^{ère} année 1 760€).
- Services bancaires : + 1 181 € - Augmentation liée à la souscription d'emprunts pour le financement de la construction des salles associatives et le préfinancement de la TVA correspondante.
- Taxes foncières : + 4 126 € - augmentation due au classement de parcelles en terrain à bâtir (opération de lotissement communal).
- Autres services extérieurs : conception d'un escape game (7 500 €) en partenariat avec l'Agglo et la DRAC.

⇒ **Le chapitre 012 - charges de personnel** est en progression pour les motifs suivants :

- remplacement du personnel titulaire absent par des agents non titulaires ; l'année 2019 a été marquée par une augmentation des arrêts et accidents du travail,
- augmentation du volume horaire de certains agents pour nécessités de service et/ou recrutement de personnel en renfort,
- avancements et promotions accordés aux agents au vu de leur ancienneté,
- mise en place d'astreintes au sein du service technique (été 2019),
- augmentation des cotisations versées aux caisses de retraite.

⇒ **Des charges de gestion courante en diminution :**

- Subventions aux associations locales (- 7 714 € pas de classe de neige en 2019).

⇒ **Des charges financières en diminution** dues à la baisse de la part des intérêts dans le remboursement des annuités de la dette (-2 906 €).

2- Les recettes de fonctionnement

Elles ont globalement tendance à baisser depuis plusieurs années.

	BUDGET + DM 2019	REALISÉ 2019	RAPPEL 2018	ECART 2018/2019	
2 Excédent antérieur reporté	155 511,36 €	0,00 €			
13 Atténuation de charges	10 000,00 €	33 017,42 €	20 809,02 €	12 208,40 €	
42 Opérations d'ordre	33 000,00 €	21 097,30 €	19 813,28 €	1 284,02 €	
70 Produit des services	168 396,00 €	169 701,52 €	158 885,70 €	10 815,82 €	6,81%
73 Impôts et taxes	1 509 990,00 €	1 515 706,39 €	1 478 892,96 €	36 813,43 €	2,49%
74 Dotations et participations	515 552,00 €	526 450,99 €	549 614,79 €	-23 163,80 €	-4,21%
75 Autres produits	32 800,00 €	34 694,45 €	35 256,45 €	-562,00 €	-1,59%
76 Produits financiers	50,00 €	203,95 €	1 901,44 €	-1 697,49 €	
77 Produits exceptionnels	1 200,00 €	3 042,86 €	51 652,41 €	-48 609,55 €	
TOTAL	2 426 499,36 €	2 303 914,88 €	2 316 826,05 €	-12 911,17 €	

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services proposés à la population (cantine, centres de loisirs, cinéma ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

⇒ **Chapitre 70, produit des services en augmentation**

Le produit des services accueil périscolaire et restauration scolaire poursuit son augmentation (2017 : 99 543 € - 2018 : 103 564 € - 2019 : 108 722 €) liée à une fréquentation accrue des services et à la mise en place du paiement du forfait accueil périscolaire pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire. Les recettes de l'ALSH augmentent également en 2019 (2017 : 30 653 € - 2018 : 30 344 € - 2019 : 35 570 €). Les recettes des manifestations municipales sont également en augmentation.

⇒ **Chapitre 73, impôts et taxes** globalement en augmentation de 1 478 892 € à 1 515 706 € liée à une dynamique des bases de la fiscalité locale et à une taxe additionnelle aux droits de mutation majorée.

⇒ **Pour le chapitre 74, dotations, subventions et participations**, en baisse malgré un maintien voir une revalorisation de la DGF depuis 2 ans (longueur de voirie mise à jour en 2018) ainsi que l'emploi d'un contrat aidé supplémentaire au 01/01/2019. La baisse de 549 614 € à 526 450 € est essentiellement liée à l'arrêt des aides de l'Etat liées aux rythmes scolaires, la perception en 2018 d'une aide ponctuelle de la DRAC pour le projet Escape Game ainsi qu'à une baisse des aides de la CAF (dans le cadre du CTG).

Pour mémoire, dotations de l'Etat :

2013 : 510 211 €

2014 : 483 660 €

2015 : 434 236 €

2016 : 386 323 €

2017 : 365 897 €

2018 : 372 605 €

2019 : 382 018 €

Soit une perte globale depuis 2013 de 128 193 €.

⇒ **Le chapitre 75, autres produits de gestion courante**, relativement stable. Ce chapitre enregistre les loyers des différents logements et locaux commerciaux ainsi que les locations ponctuelles de salles municipales et de matériel.

⇒ **Le chapitre 77, produits exceptionnels** « exceptionnellement » élevé en 2018 en raison : vente du terrain d'assise du lotissement communal du budget principal au budget annexe, remboursement SUEZ, vente de matériel technique ...
En 2019, le chapitre 77 a essentiellement comptabilisé les remboursements de sinistres.

Un point sur la fiscalité locale

Les taux d'imposition inchangés depuis 2004 sont les suivants :

Taxes	Taux
habitation	9,17%
Foncier bâti	18,40%
Foncier non bâti	79,00%

IV. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET + DM 2019	REALISÉ 2019	RAPPEL 2018
40 Opérations d'ordre	33 000,00 €	21 097,30 €	19 813,28 €
16 Remboursement d'emprunt	280 924,26 €	280 114,26 €	100 601,49 €
20 Etudes	34 420,00 €	1 062,00 €	13 380,00 €
21 Acquisitions	65 846,00 €	56 213,71 €	51 365,97 €
23 Travaux	2 069 676,06 €	1 758 146,35 €	320 180,50 €
TOTAL	2 483 866,32 €	2 116 633,62 €	505 341,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET + DM 2019	REALISÉ 2019	RAPPEL 2018
1 Solde d'exécution d'investissement	81 439,92 €	0,00 €	-
21 Virement section fonctionnement	239 774,36 €	0,00 €	-
10 Dotations	289 872,08 €	269 679,50 €	444 499,76 €
13 Subvention	669 879,20 €	255 607,70 €	262 299,15 €
16 Emprunt	1 202 900,76 €	1 202 900,76 €	0,00 €
TOTAL	2 483 866,32 €	1 728 187,96 €	706 798,91 €

Les principaux investissements de l'année 2019 sont les suivants :

- Construction des salles associatives : 1 606 609 €,
- Remplacement des menuiseries de l'école maternelle 1^{ère} tranche : 114 300 €,
- Achat de matériel technique et véhicule : 38 795 €,
- Travaux d'entretien de voirie et réseaux divers (Rue Paul Langevin) : 28 639 €.

Les subventions d'investissement perçues en 2019 :

- de l'Etat : 36 007 € (solde accessibilité hôtel de ville – La Poste)
- du Département : 201 000 € (salles associatives)
- du Département (FAIC) : 18 600 € (extension du cimetière neuf)

Les emprunts réalisés en 2019 :

- Emprunt pour la construction des salles associatives : 750 000 €
- Crédit relais pour le préfinancement de la TVA – construction des salles associatives : 275 000 €.

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1- Principaux ratios

Marge d'autofinancement courant

(charges de fonctionnement + remboursement de la dette)/Produit de fonctionnement

0,96 < 1

Rigidité des charges structurelles

(Charges de personnel + Annuité de la dette + Contingents) / Produit de fonctionnement

0,67 > 0,55

Coefficient de mobilisation fiscale

Produit des impôts locaux mis en recouvrement / Produit des bases affecté des taux moyens nationaux

0,58 < 1

Niveau d'endettement

Encours de la dette / Produit de fonctionnement

0,43 < 1,8 (2 000 à 5 000 hab.)

Annuité de la dette / Produits de fonctionnement

6,51% < 20 % signe de bonne gestion

Capacité de desendettement

Encours de la dette / épargne brute

4,99 < 8 ans

CAF brute :	196 303,88 €
CAF nette :	94 090,38 €

2- Etat de la dette

Objet de la dette	Année	Durée (ans)	Fin	Taux	Dette en capital à l'origine	C.R.D au 31/12/19	Annuité 2019		
							capital	intérêt	total
Stade - ARC21665	2004	20	2023	EURIBOR	600 000	87 849,44	42 817,86	82,14	42 900,00
Stade - ARC22692	2006	15	2021	3,69%	160 000	16 949,58	3 208,00	276,38	3 484,38
							3 237,59	246,79	3 484,38
							3 267,46	216,92	3 484,38
							3 297,60	186,78	3 484,38
Equipements publics	2008	15	2028	5,31%	200 000	113 174,77	9 622,56	6 520,54	16 143,10
RD 19 - n°8229178	2013	24	2036	5,39%	750 000	599 661,55	21 281,11	33 468,81	54 749,92
Renégociation prêt structuré	2019	9	2027	3,96%	177 900,76	162 419,44	15 481,32	5 342,36	20 823,68
					1 887 901	980 054,78	102 213,50	46 340,72	148 554,22

Fait à Lignan sur Orb, le 21 février 2020.